

A V I S

Suite au phénomène caniculaire exceptionnel de l'été 2003, **un plan national canicule a été reconduit pour l'été 2009** afin de prévenir et de réduire les conséquences sanitaires d'une canicule.

De ce fait, le Préfet de la Région Midi-Pyrénées demande aux maires de recenser :

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées

qui souhaitent être inscrites sur un registre nominatif. Ceci permettra d'être systématiquement et prioritairement contacté, afin de vérifier les besoins d'aide, en cas de déclenchement, par le préfet, de l'alerte liée à la canicule.

Si vous désirez figurer sur ce registre, nous vous demandons de bien vouloir venir en Mairie afin de remplir un bulletin d'inscription (en cas d'empêchement la demande d'inscription peut être réalisée par un tiers ou par le représentant légal de la personne concernée) ou de contacter la mairie au 05.34.47.06.50 si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Les personnes inscrites en 2008 n'ont pas besoin de renouveler leur inscription et sont automatiquement réinscrites pour 2009.

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H et le samedi matin de 9H à 12H.

**Le Maire,
Alain BERTRAND,**

